

Réunion d'intervention au FIPHFP

06/05/2025

Inclu'Pro Formation

Etudes ergonomiques

Appuis spécifiques



Ordre du jour

- Présentation : tour de table + questions
- Inclu Pro formation
- Etudes ergonomiques
- Appuis spécifiques
- Questions - Réponses



Présentation

Céline OTLET
Chargée d'étude et
de développement

INCLU PRO FORMATION

**ETUDES
ERGONOMIQUES**

Doriane COUPE
Chargée d'étude et
de développement

APPUIS SPECIFIQUES

Cécile LEGRAND
Chargée d'étude et
de développement

Inclu'Pro Formation





Inclu Pro Formation



Cadre général

- ✓ Inclu Pro Formation est une action de formation au sens de l'article L6313-2 du code du travail
- ✓ Les bénéficiaires disposent d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle
- ✓ Le marché a été conclu depuis le 01/06/2021 pour une durée de 4 ans dont 2 ans fermes. Il devait se terminer en mai 2025 mais a été exceptionnellement ouvert jusqu'à décembre 2025.
- ✓ Tous les parcours doivent être finalisés au 31/12/2025. (Donc derniers démarrages de parcours vers sept,oct 2025)
- ✓ ***En 2025 , les demandeurs d'emploi ne sont plus éligibles. Seuls les salariés peuvent avoir accès à Inclu Pro Formation***





Objectifs et cibles



OBJECTIF

Les personnes handicapées, dans une logique de passerelle, doivent pouvoir poursuivre leurs parcours professionnels vers le droit commun pour :

- Développer des compétences
- Obtenir une qualification
- Se réorienter



PUBLIC CIBLE

- Les bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail ayant un titre de reconnaissance en cours de validité ou en voie de l'être
- Les salariés du secteur privé et public.
- Les travailleurs indépendants
- Les exploitants agricoles



PRESCRIPTION - INTERMEDIATION

L'Agefiph a souhaité élargir « la prescription » à une « intermédiation » ouverte à toute structure accompagnant une personne handicapée, demandeur d'emploi ou salarié, en situation de recherche d'emploi, de reconversion ou d'évolution professionnelle.



Contenu



CONTENU ET MODALITES



En 2025, le parcours IPF Action a disparu donc il reste uniquement IPF Impulsion accessible

Inclu Pro Impulsion pour construire et valider son projet professionnel (300h maximum renouvelables)

Modules mobilisables:

Identifier ses compétences transférables/Prise en compte du handicap/Découverte Multi-métiers sectorielles/Identifier et lever les freins en lien avec un projet professionnel/Identifier des pistes professionnelles réalistes/ Valider le projet professionnel/Développer l'autonomie numérique

La réduction de la volumétrie dès 2024 et le centrage sur le public salarié en 2025 amènent à des ajustements des modalités de délivrance de l'action. Pourront donc être mises en place les modalités d'adaptation suivantes :

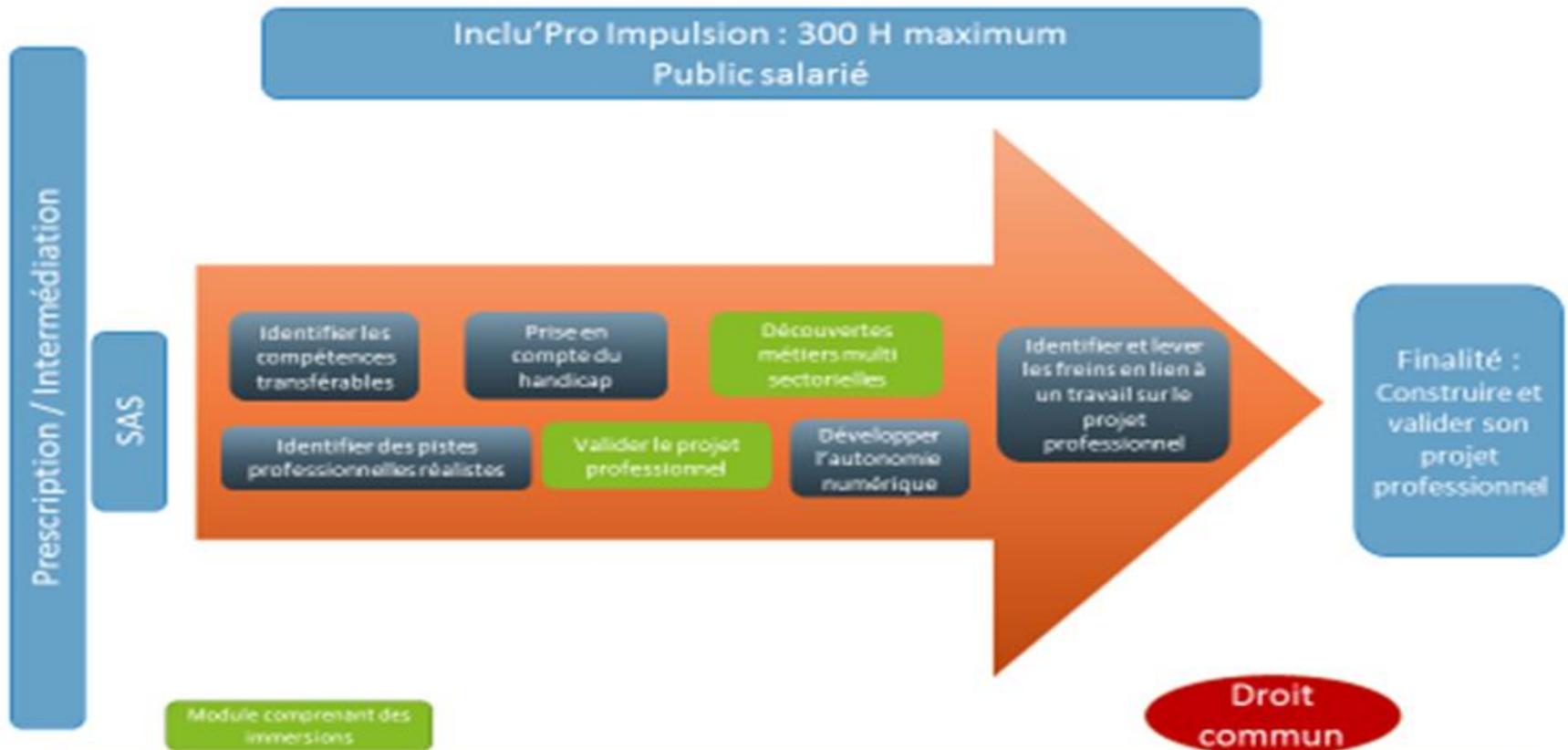
- présentiel
- distanciel particulièrement pour les zones à faibles prescriptions de manière à favoriser le regroupement
- mixage présentiel distanciel



Inclu Pro Formation



Inclu'Pro Formation en Hauts de France





Modalités financières



PACKAGE DE SECURISATION DU PARCOURS

- L'Agefiph finance 100 % du coût pédagogique
- L'Agefiph prend en charge la protection sociale du stagiaire
- Pour compenser la situation de handicap en formation, il est possible de mobiliser les aides, services, prestations de compensation adaptées
- En vue de favoriser l'entrée et sécuriser le parcours en formation, il est possible de mobiliser l'aide au soutien à la formation Inclu'Pro Formation (de 315 à 630 euros selon le critère d'éligibilité) -> ***Cette aide n'est pas mobilisable pour les agents de la fonction publique***

(*) En aucun cas, les aides de l'Agefiph ne sont systématiques, elles sont mobilisées au regard des besoins réels de la personne et des règles d'éligibilité définies par l'Agefiph. Elles sont complémentaires au droit commun.



Inclu Pro Formation



Prestataire et territoires couverts

PRESTATAIRE

Retravailler Picardie est le mandataire du dispositif Inclu Pro Impulsion sur les HDF. AKSIS est le co-traitant.

Le positionnement du public se fait à l'adresse mail suivante:

adminrnp@retravailler-np.org

TERRITOIRES COUVERTS

LIEUX DE RÉALISATION

Somme (80) ●

Abbeville, Amiens, Doullens, Montdidier, Friville-Escarbotin, Péronne, Albert, Ham.

Aisne (02) ●

Château-Thierry, Chauny, Hirson, Laon, Saint-Quentin, Soissons, Vervins, Guise.

Oise (60) ●

Beauvais, Clermont, Compiègne, Creil, Crépy-en-Valois, Méru, Noyon.

Nord (59) ● ●

Lille, Tourcoing, Hazebrouck, Valenciennes, Roubaix, Cambrai, Avesnes-sur-Helpe, Dunkerque, Douai, Maubeuge.

Pas-de-Calais (62) ● ●

Hénin, Longuenesse, Boulogne, Lens, Calais, Arras, Béthune, Montreuil, Le Touquet, Berck, Liévin, Nœux-les-Mines.

- Versant Nord:
- **RNP:** Arras, Dunkerque, Cambrai, Lens, Lille, Roubaix
 - **AKSIS:** Avesnes sur Helpe, Berck, Béthune, Boulogne, Calais, Douai, Hazebrouck, Hénin, Longuenesse, Maubeuge, Noeux les mines, Tourcoing, Valenciennes





Etudes Ergonomiques

OBJECTIFS

Mettre en évidence les éléments qui, dans l'exécution d'une tâche professionnelle, sont particulièrement contraignants et/ou inadaptés pour celui qui l'exerce afin d'identifier des solutions concrètes, réalistes et chiffrées en matière d'aménagement /adaptation de la situation de travail.

POUR QUI ?

Les études ergonomiques sont menées au bénéfice d'employeurs :

- Entreprises du secteur privé éligibles aux aides de l'Agefiph,
- Travailleurs indépendants, artisans, exploitants agricoles et chefs d'entreprise non-salariés, ou dans le cadre d'une création d'activité en cours,
- Entreprises sous accord agréé ayant atteint ou dépassé le taux d'emploi de 6% et après mobilisation des mesures de l'accord,
- Employeurs publics éligibles aux aides du FIPHFP.
- Entreprises privées ayant conventionnées avec l'Agefiph



Etudes Ergonomiques

QUAND ?

Elle est mobilisable pour les situations complexes en complémentarité des dispositifs existants (offre de services SPST, OPS Cap Emploi...) pour lesquelles il est nécessaire de définir des modalités de compensation du handicap dans le cadre du recrutement, du maintien dans l'emploi ou de l'évolution professionnelle d'un BOETH ou en voie de l'être.

La personne doit être en risque d'inaptitude à son poste et/ou présentant des restrictions d'aptitudes importantes constatées par le médecin de santé au travail. Pour les travailleurs indépendants, détenir un avis médical indiquant les difficultés à mener à bien leur activité du fait de leur situation de handicap.



Etudes Ergonomiques

Exclusivement sur prescription :

- Cap Emploi
- Pôle Emploi
- Mission Locale
- CARSAT
- MSA
- Service de Prévention et de Santé au Travail
- Service Autonome de Santé au Travail
- Centre de Gestion ayant conventionné avec le FIPHFP
- Employeur public ayant conventionné avec le FIPHFP
- Directeur Territorial au Handicap du FIPHFP si l'employeur est public
- Employeur privé ayant conventionné avec l'AGEFIPH



Etudes Ergonomiques

Comment est-elle mobilisée ?

- Restrictions d'aptitudes importantes engendrant des difficultés pour une prise de poste (insertion ou évolution professionnelle) ou un maintien dans l'emploi de la personne en situation de handicap,
- Avis du médecin de santé au travail énonçant les restrictions d'aptitude (ou avis médical pour les travailleurs indépendants),
- Etude complémentaire aux interventions existantes dans le droit commun (offre de services SPST, OPS) et justifiée par sa valeur ajoutée, notamment par rapport à la complexité de la situation
- Accord concerté des parties prenantes (médecin de santé au travail, employeur, personne en situation de handicap, organisme de formation/CFA et le référent le cas échéant).



Etudes Ergonomiques

L'intervention d'un expert permet de :

- Prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de l'employeur ainsi que les capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques de la personne concernée
- Eclairer sur la nature exacte des difficultés et de définir les modifications organisationnelles et/ou techniques souhaitables ou possibles pour permettre une meilleure adéquation entre la personne concernée et son environnement de travail ;
- Identifier ce qui relève de la stricte compensation du handicap ;
- Etablir des solutions concrètes, réalistes et chiffrées en matière d'aménagement/adaptation de la situation de travail.



Les prestataires d'Etudes ergonomiques

<u>LOTS</u>	<u>STRUCTURE</u>	<u>CONTACT</u>	<u>COORDONNEE</u>
PICARDIE	IPSHO	OMBELINE GOUSSARD	ogoussard@ipsho.org 06.70.19.68.78
LILLE METROPOLE DOUAISIS	EMPLOI ET HANDICAP	SABRIA MAHMOUDI	smahmoudi@emploi-et-handicap.fr 07 89 03 80 62
PAS DE CALAIS CENTRE	ACTIPHE SIME	KATHLEEN FAURE	kfaure@actiphe-sime.com 06.09.25.24.14
NORD VALENCIENNES GRAND HAINAUT	GROUPE JLO	JEAN- BAPTISTE DEQUEVAUVILLER	jb.dequevauviller@groupe-jlo.com 06.99.41.30.78
FLANDRES LITTORAL	GROUPE JLO	JEAN- BAPTISTE DEQUEVAUVILLER	jb.dequevauviller@groupe-jlo.com 06.99.41.30.78



Etudes Ergonomiques

DUREE DE LA PRESTATION

Le prescripteur adresse au prestataire la demande de prestation via la fiche de prescription intégralement renseignée. Le prestataire prend alors contact avec l'employeur et renvoie au prescripteur la fiche de prescription complétée avec le nombre de ½ journée estimées en mettant en copie l'Agefiph.

La période de validité de la prescription est de 6 mois (durée maximum entre la date de prescription et la date de fin de la prestation qui correspond à 1 mois après la date de remise du rapport final d'intervention). Le prestataire doit restituer son rapport final dans un délai de 3 mois après la date du 1er RDV avec l'employeur.



Etudes Ergonomiques

La notion de complexité se mesure à travers l'articulation de 3 notions :

1. La situation de handicap de la personne concernée
2. Les exigences du poste
3. L'articulation entre ces 2 points

La complexité d'une situation n'est pas uniquement liée à la maladie, à la pathologie de la personne concernée, elle comprend également la dimension liée à l'environnement de travail. La complexité est appréciée au regard de l'incidence du handicap de la personne concernée sur un poste de travail précis.



Etudes Ergonomiques

La complexité peut être structurée avec les 2 entrées suivantes :

Indicateurs liés à la complexité de la situation de handicap au travail :

- Nature du handicap ;
- Nombre et nature des restrictions médicales ;
- Evolution prévisible de la pathologie ;
- Existence de troubles associés ;
- Nombre de poste(s) occupé(s) par le bénéficiaire de l'étude ;
- Nombre de tâches à exécuter;
- Répétitivité ou variation de la tâche.



Etudes Ergonomiques

Indicateurs liés à la complexité de la recherche de solution :

- Taille de l'entreprise, situation économique ;
- Secteur d'activité ;
- Organisation de l'entreprise : existence d'une Mission Handicap, d'un service pouvant effectuer la recherche de fournisseurs, d'un responsable sécurité, d'un CHSCT, etc. ;
- Dépendance organisationnelle du(des) poste(s) de travail concerné(s) par l'étude : degré de standardisation du poste, poste individuel ou dépendant d'une chaîne de traitement, impact prévisible des aménagements sur les postes en amont et en aval, projet en cours (réorganisation, agrandissement...) ;
- Dimension collective du travail / environnement de travail (poste individuel ou collectif)
- Vétusté du matériel (degré de difficulté plus important pour adapter une machine vétuste que pour la remplacer : en termes de cahier des charges, de compétences techniques disponibles sur le marché des fournisseurs, etc.).



Etudes ergonomiques - Quelques chiffres clés en 2024

- 74 études ergonomiques en 2024 (secteur privé + fonction publique)
- 11 études ergonomiques dans la fonction publique
- 3 études ergonomiques pour la Somme
- 4 études ergonomiques pour le Pas-de-Calais Centre
- 4 études ergonomiques pour le Nord



Exemple d'une étude ergonomique

Etude dans une mairie dans le 59 pour une femme, Agent d'entretien et de cantine, CDI, 27h/semaine

Restrictions/Recommandations médicales :

- Pas de port de charges lourdes de plus de 10kg ou port de charge répétitif (alterner les tâches)
- Pas de postures avec sollicitation du rachis dorso lombaire en anté flexion ou rotation
- Travail en hauteur limité à 3 marches avec garde-corps

Tâches quotidiennes :

- Installation du matériel de cantine et préparation du déjeuner pour 2 classes
- Accueil des enfants en cantine, service des repas en configuration SELF, aide à la découpe, débarrassage et vaisselle
- Surveillance des 2 classes servies jusqu'à reprise des cours
- Nettoyage des sols de la cantine, de la cuisine et des sanitaires (balai + eau + lavette)



Exemple d'une étude ergonomique

Mme M intervient de manière hebdomadaire sur

- l'ensemble des différents bureaux et salles qui composent la mairie
- les locaux de l'école primaire ainsi que le préau et la cour de l'école.

Exemple de solutions de compensation préconisées et validées pour le nettoyage des classes :

-Manche de balai télescopique

Aspirateur balai léger et station de recharge dans chaque zone





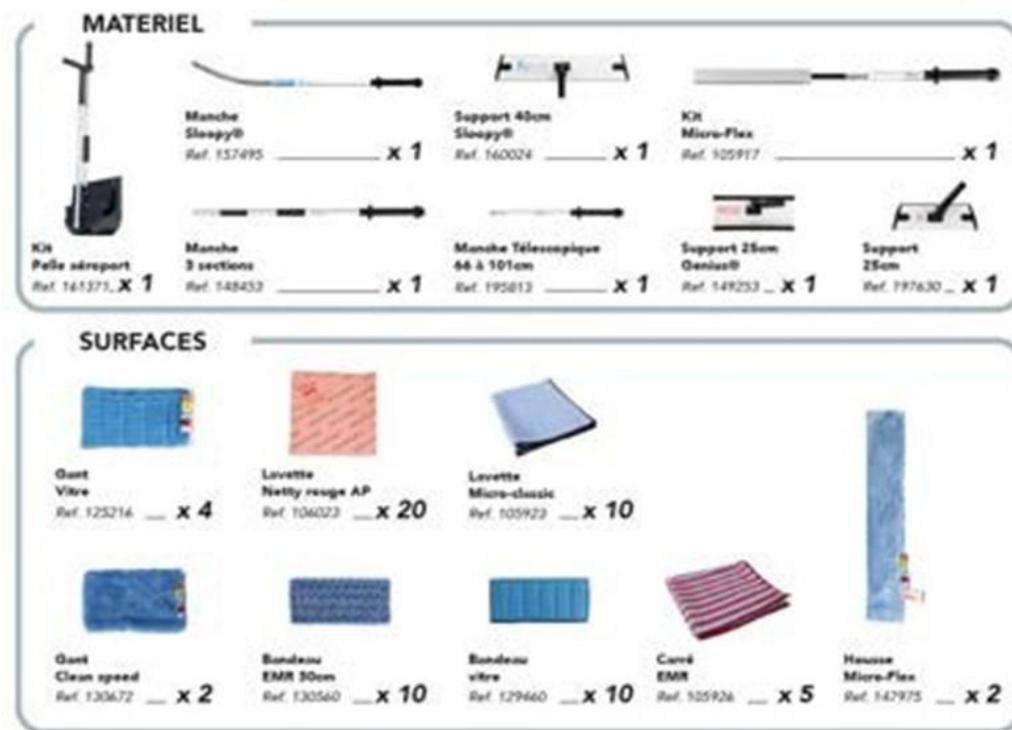
Exemple d'une étude ergonomique

Exemple de solutions de compensation préconisées et validées pour le nettoyage des classes :

-Chariot de transport et pré-imprégnation



Kit d'accessoires





Exemple d'une étude ergonomique

Exemple de solutions de compensation préconisées et validées pour la préparation des repas :

- Une desserte inox réglable en hauteur électriquement





Exemple d'une étude ergonomique

Exemple de solutions de compensation préconisées et validées pour le service des repas :

- Supprimer le pare-haleine (qui l'oblige à se baisser)





Exemple d'une étude ergonomique

Exemple de solutions de compensation préconisées et validées pour le service des repas :

- Siege petite-enfance





Exemple d'une étude ergonomique

Exemple de solutions de compensation organisationnelles préconisées :

- Organiser le déplacement des buffets réfrigéré et chauffant en amont de l'intervention de Mme M
- Sensibiliser les équipes aux contraintes du ménage (ranger les bureaux, zone non rangée = zone non nettoyée, mise en place d'un système de panneau qui explicite le besoin de nettoyer ou non le bureau, impliquer les enseignants et élèves pour disposer les chaises sur les tables, etc.)
- Pour la mise au froid des repas, remonter les grilles initialement disposées en zone basse et réduire l'écartement entre elles pour faciliter la mise à niveau des plateaux



Appuis Spécifiques

1. Le nouveau marché en synthèse vidéo
2. La mobilisation des Appuis Spécifiques
3. Expression de la demande
4. Les modules
5. Le service INFOSAS
6. Le suivi de la demande
7. Les outils
8. Les contacts en région HDF



Appuis Spécifiques



Avez-vous déjà mobilisé des appuis spécifiques ? Si oui, quelle plus-value vous a apporté l'AS et quel point d'amélioration y aurait-il ? (1 point positif/1 point perfectible)



1. Vidéo présentation AS

Vidéo en pièce-jointe

The screenshot shows a video player interface. At the top left, there is a play button icon and the text "Stream". At the top right, there are icons for full screen and a dashed box. The video title "AGEFIPH_SAS_v4.mp4" is displayed in the top left corner of the video area. The main video content features an illustration of a woman with blonde hair, wearing a green shirt and dark pants, walking up a set of orange stairs. A large play button is centered over the stairs. On the right side of the video, there is a dark purple rectangular overlay with the text "En complément des dispositifs de droit commun" and a small white checkmark icon in a square box. At the bottom of the video player, there are two buttons: "Lire la transcription" (with a hamburger menu icon) and "Regarder en Stream" (with a play button icon). Below the "Lire la transcription" button, there is a line of text: "handicapée reconnue comme bénéficiaire de".



2. La mobilisation des Appuis Spécifiques: expression de la demande

✓ Vérifier

que l'offre de droit commun ne peut pas répondre à son besoin, en totalité ou en partie

- La complémentarité doit également être regardée avec les missions propres du prescripteur

⚙ Réaliser

une analyse préalable de la situation, identifier la problématique et/ou le besoin nécessitant une expertise

- Conditions d'éligibilité des situations et des personnes
- Adéquation avec la finalité des appuis spécifiques

🔍 Identifier

la typologie d'appuis spécifiques la plus appropriée (au choix : moteur/MCI, auditif, visuel, psychique, TND)



La mobilisation des AS : Expression du besoin

Auprès de la personne

1. **S'assurer de sa bonne compréhension**, de son adhésion à la démarche et de sa disponibilité pour qu'elle soit pro active tout au long de la réalisation du service.
2. **Expliquer la distinction des rôles** entre prescripteur-référent de parcours et prestataire.
3. **S'assurer de son accord ou de l'accord de son représentant légal** (parents, tuteur, curateur) pour déposer une demande et des informations en son nom sur la plateforme digitale de l'Agefiph ainsi que toutes pièces justificatives le cas échéant.

Auprès des autres intervenants

1. **S'assurer de l'information et de l'adhésion des acteurs** qui pourraient être sollicités, voire devenir partie prenante, pour la bonne réalisation du service (employeur, référent dans un organisme de formation, médecin du travail...).
2. **S'assurer que les prestataires peuvent accéder** aux lieux



Expression du besoin : déposer une demande d'Appui Spécifique

Rubrique " Choisir un service"

Le service :

Quel service souhaitez-vous mobiliser ? : Choisir Appuis Spécifiques

Pour des besoins majoritairement en lien avec : choisir le type de handicap pour lequel les répercussions sont prioritaires à compenser.

Le type de besoin (obligatoire – 1 seul choix possible) :

Analyse de la situation pour accompagner dans la construction d'un projet professionnel

Analyse rapide des capacités sur un métier précis ou une catégorie de métiers et indiquer le métier ou les métiers visés.

Préconisations, conseil et appui pour des solutions de compensation dans un contexte professionnel.

Les attendus du service :

Exprimer explicitement vos attentes par rapport au service (« pourquoi je souhaite le mobiliser »)

Exprimer les difficultés rencontrées



Expression du besoin : déposer une demande d'Appui Spécifique

Choisir un service

Si vous quittez la demande, celle-ci sera enregistrée en brouillon dans votre compte

Connecté en tant que **Madame Edna KRAPABELLE**

De l'établissement **SAS MONLOUVE**

Au bénéfice de **Monsieur Luc Jambon** (Personne en situation de handicap)

Représenté légalement par **Madame Jean Truc**

Liste des justificatifs nécessaires :

- Justificatif administratif du statut de BOETH
- Justificatif désignant le représentant légal

* Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires

Quel service souhaitez-vous mobiliser ? *

Choisissez une valeur

L'Agefiph digitalise progressivement son offre, seuls les Appuis Spécifiques sont actuellement disponibles depuis le portail. Pour toutes autres demandes, nous vous invitons à consulter le site internet de l'Agefiph.

Pour des besoins majoritairement en lien avec : *

Choisissez une valeur

Pour quels besoins souhaitez-vous un service ? *

Choisissez une valeur

Merci de détailler votre besoin et le contexte professionnel de la demande : (Avertissement : Le présent formulaire ne doit contenir aucune donnée à caractère personnel concernant la santé¹ du bénéficiaire telle que la désignation d'une maladie, la nature d'un handicap, des diagnostics et antécédents médicaux, un traitement médical, le recours à des médecins spécialistes ou encore l'orientation vers une structure de soins spécialisée. *

¹ Le règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), qui est entré en application le 25 mai 2018, prévoit à une définition des données de santé : l'ensemble des données se rapportant à l'état de santé d'une personne concernée qui révèlent des informations sur l'état de santé physique ou mentale passé, présent ou futur de la personne concernée.

Précédent Suivant



Expression du besoin : déposer une demande d'Appui Spécifique

Préciser les impératifs à prendre en compte pour cette demande (facultatif) :

- Mettre en exergue tout point de vigilance utile au prestataire par exemple, une date d'entrée en formation qui impose une urgence, une situation d'emploi conflictuelle, l'autorisation de suivre l'action pendant l'arrêt de travail
- Préciser le métier ou les métiers visés
- Indiquer que vous êtes bien autorisé à déposer la demande
- Sélectionner le type de prescripteur que vous êtes
- Préciser s'il s'agit d'une nouvelle demande pour prolongation (dans l'affirmative, un justificatif d'accord de l'Agefiph sera demandé)



Module "Analyse de situation"

Apporter un premier éclairage global sur les conséquences du handicap et ses répercussions afin de permettre au prescripteur et à la personne bénéficiaire de prendre en compte ces éléments dans la construction du parcours professionnel / du projet professionnel.

Durée max : 20 heures

Période max : **3 mois** à compter de la validation de la qualification de la demande par le prescripteur

Non renouvelable



Exemple

Expression détaillée du besoin et du contexte professionnel de la demande

Contexte de la demande : Monsieur PETIT est bénéficiaire de la RQTH pour des troubles cognitifs depuis la naissance. Il rencontre des difficultés d'insertion sociale et professionnelles malgré une définition de projet établie (peintre en bâtiment). Il est inscrit depuis 1 an chez France Travail mais il rencontre des difficultés lors d'entretien pour expliciter ses compétences. Ce qui n'aboutit pas à une embauche. Je sollicite donc cette demande d'appui spécifique afin d'avoir des premiers éclairages sur les répercussions du handicap de M.PETIT.
Précision M.PETIT Thomas va avoir 20 ans et il souhaite faire une demande d'AAH.

Quelques éléments d'éclairage :

- Difficultés de repérage dans le temps et dans l'espace
- Temps pour construire ses phrases
- Nécessité de s'assurer de la bonne compréhension du discours.



Module "Analyse des capacités"

Apporter rapidement un éclairage sur l'adéquation entre les capacités de la personne bénéficiaire et les gestes ou tâches professionnelles attendues sur un métier précis, ou une même catégorie de métiers.

Durée max : 8 heures

Période max : 2 mois à compter de la validation de la qualification de la demande par le prescripteur.

Non renouvelable pour un même besoin.

Les conclusions du prestataire visent à apporter un éclairage qu'il faudra éventuellement affiner au moment de la prise de poste ou de l'entrée en formation.



Module évaluation et conseil

Module "Evaluation approfondie avec préconisations"

- Apporter une expertise approfondie sur les conséquences du handicap dans un contexte situationnel d'emploi ou de formation.
- Identifier les solutions de compensation à mettre en œuvre.

Module "Conseil et appui à la mise en œuvre"

- Apporter, en complément de l'action du prescripteur, un appui à la mise en œuvre des solutions de compensation préalablement identifiées, auprès de la personne bénéficiaire et le cas échéant des parties prenantes.

Durée max : 200 heures

Période max : 18 mois à compter de la validation de la qualification de la demande par le prescripteur sur accord

Prolongation possible



Exemple

Expression détaillée du besoin et du contexte professionnel de la demande

Contexte de la demande : Suite à un accident du travail, Mme DUPUIS a une problématique dorso-lombalgique induisant une problématique d'assise et un problème de motricité au niveau de sa main dominante.

Mme DUPUIS a intégré une formation en alternance en secrétariat comptable et rencontre des difficultés d'assise et d'utilisation de l'outil informatique en situation d'emploi et en situation de formation.

Module évaluation approfondie et conseil et mise en oeuvre

Le module évaluation approfondie va permettre d'évaluer les capacités fonctionnelles et les limites de Mme DUPUIS au regard de son projet et poser un besoin de mode de compensation matériel, organisationnel à sa situation de handicap.

Organisationnel : prise de note par pair-aidance, transmission des cours, sensibilisation du collectif...

Le prestataire va identifier des techniques de compensation et va ensuite permettre à Marie de tester le fauteuil ergonomique (ADAPT 630) , la souris (Logitech Marble Mouse) et le clavier (PENCLIC) dont elle a besoin pour la formation.



Module « suivi des préconisations »

S'assurer que les solutions de compensation préconisées ont été mises en œuvre et qu'elles sont toujours opérationnelles, en réalisant un relevé de situation avec le prescripteur, la personne et son employeur

Identifier d'éventuels besoins non couverts nécessitant une intervention complémentaire.

Durée max : 5 heures

Période max : 3 mois au plus tôt et 6 mois au plus tard après la date de dépôt de la restitution finale.

Le prestataire **doit sélectionner ce module dès l'étape de la qualification de demande.**

Ce module peut être mobilisé pour les situations **DANS** l'emploi, pour son intervention chez l'employeur uniquement.



Service information (infosas)

Un nouveau service, optionnel, pour :

Améliorer

la prescription /
l'expression de
besoin

Faciliter

l'orientation vers la
typologie de handicap
adéquate

Repositionner

les rôles entre
prescripteur et
prestataire

Un nouveau service délivré au plus près des territoires pour faciliter également les orientations vers d'autres dispositifs locaux plus appropriés.

Soit 14 prestataires retenus au national

HDF : infosas.hauts-de-france@agefiph.asso.fr





Les prestataires en région HDF

Typologie de handicap	Prestataires	Couverture géographique	@
Handicap Auditif	SOURDMEDIA	Nord et Pas de Calais	
	URAPEDA	Aisne –Oise - Somme	contact@urapeda-pca.fr
Handicap Visuel	REMORA	Hauts-de-France	prestation.remora@voirensemble.asso.fr
Handicap Moteur et MCI (Maladie Chronique Invalidante)	APF France handicap	Hauts-de-France	anne-claire.flahaut@apf.asso.fr
Handicap Psychique	ID FORMATION 59	Nord	Stephanie.flahou@id-formation.fr
	ID FORMATION 62	Pas de Calais	stephanie.flahou@id-formation.fr
	La Nouvelle Forge	Aisne - Oise - Somme	paspsy.picardie@nouvelleforge.com
Troubles du Neurodéveloppement (TND)	UDAPEI	Nord	astnd@udapei59.org
	HOPALE	Pas de Calais	astnd62@fondation-hopale.org
	ALIHANSE	Aisne – Oise - Somme	c.vandekerchove@alihanse.org



Outils

Offre :

- Tutoriel : dépôt d'une demande d'AS sur digit'hall
<https://appuipro.agefiph.fr/learn/courses/495/tutoriels-services-appuis-specifiques-destines-aux-professionnels-deposants>
- Autres tutos/capsules vidéos dédiés aux prescripteurs =>
<https://appuipro.agefiph.fr/learn>
- Flyer à destination des prescripteurs et des employeurs (joint au pwp)



Questions / Réponses





Contacts

INCLU PRO FORMATION

Céline OTLET c-otlet@agefiph.asso.fr ou 06.66.86.22.15



**Inclu'Pro
Formation**

ETUDES ERGONOMIQUES

Doriane COUPE d-coupe@agefiph.asso.fr ou 06.76.57.21.57

APPUIS SPECIFIQUES

CECILE LEGRAND cecilelegrand@agefiph.asso.fr ou 06 67 28 80 04